CONCARNEAU



Conseil Municipal de Concarneau

CONCARNEAU

Procès verbal

Conseil Municipal du 20 janvier 2010

Conseil municipal du 20 janvier 2010
Ordre du jour

1	Patrimoine communal : vente de l'ancienne mairie, Place du général de Gaulle	1-10
2	Développement durable : servitude de passage des piétons le long du littoral, lancement de l'étude	11-13
3	Finances : exercice 2009 – décision budgétaire modificative	14-19
4	Commerce – tourisme : FISAC, 3ème tranche demande de subvention	20-23
5	Action sociale : Subvention à Habitat 29 pour le financement d'une « étude pré-opérationnelle de restructuration urbaine, architecturale et paysagère » sur le quartier de Kerandon à Concarneau	24-28
6	Finances : syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF), modification des statuts, désignation des délégués	29-32
7	Petite enfance : Participation financière des familles aux spectacles jeune public, lors des séances réservées aux professionnels de la petite enfance	33-37

DEPARTEMENT DU FINISTERE

- VILLE DE CONCARNEAU -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2010

L'an deux mille dix, le mercredi 20 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2010 s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M FIDELIN André, M BESOMBES François, Mme LE THELLEC Nicole, M MALLEJACQ Eric, Mme DEPOID Michèle, M DEBUYSER Jean-Michel, Mme LEMONNIER Michelle, M CALVARIN Xavier, M QUILLIVIC Bruno, M ECHIVARD Alain, M NYDELL François, M ALLOT Yann, Mme BILLET Catherine, M LAHUEC Patrick, Mme CALVEZ Danièle, Mme PARIS Nicole, Mme BAQUÉ Maguy, Mme PEZENNEC Andrée, Mme STEPHAN Béatrice, Mme ZIEGLER Nicole, M MORVAN Paul, Mme LE MEUR Gaël, M QUENEHERVE Alain, M LAPORTE Philippe, Mme LE MEUR Marie, Mme DIETERLÉ Dominique, M COLIMARD Christian

Avaient donné pouvoir :
Mme PERON Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DEPOID
M LE COZ Philippe ayant donné pouvoir à M NYDELL François
Mme LE PORT Laëtitia ayant donné pouvoir à M ALLOT Yann
M CARDUNER Marc ayant donné pouvoir à Mme LE MEUR Gaël
M CARIOU Gilbert ayant donné pouvoir à Mme LE THELLEC Nicole

Était absent excusé :
Mme DONNIOU Béatrice

Secrétaire de séance : Mme BILLET Catherine

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 20 janvier 2010

Je vous demande de bien vouloir prendre place. Je sais que vous êtes très content de vous retrouver, mais il faut que nous démarrions.

Je déclare le Conseil Municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des Conseillers Municipaux

A la lecture des pouvoirs

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Catherine Billet.

(Appel des conseillers municipaux)

Merci à vous tous.

En date du jeudi 14 janvier 2010, je vous ai fait parvenir à votre domicile le document suivant :

- **Le bordereau des notes explicatives de synthèse**

Avant de procéder à l'ordre du jour, je tenais à vous préciser que le PV du 16 décembre 2009, compte tenu de son importance, vu qu'il y avait le budget, n'a pas pu être réalisé dans les délais et vous sera remis lors du conseil municipal de février.

J'ai noté qu'il n'y avait pas de sujet supplémentaire présenté à l'ordre du jour néanmoins, avant de l'aborder j'ai 2 éléments à vous communiquer.

Tout d'abord, je voudrais que nous ayons une pensée collective pour le peuple martyre d'Haïti, que ce soient les victimes, les blessés, les sans logis. Au-delà de toute polémique qui serait très déplacée, je souhaite que tout le conseil, tous élus confondus puissent se retrouver à une date qui sera à préciser, afin de décider ensemble des démarches que nous pouvons envisager. Il est souhaitable d'éviter la dispersion et d'engager d'une façon concertée et unanime, notre action et notre aide. Voilà ce que je voulais dire en préambule sur ce sujet.

D'autre part, en ce qui concerne l'école du Lin, ce sujet n'est pas à l'ordre du jour. Là encore je ne souhaite pas qu'il y ait de précipitations. La fermeture de l'école est soumise à une délibération du conseil municipal et à ce titre, cette délibération sera présentée au conseil de mars prochain. C'est un sujet sensible qui donnera lieu à un débat démocratique sur des bases concrètes et pragmatiques. Voilà ce que je vous propose et qui concerne l'école du Lin.

Nous allons reprendre l'ordre du jour. Madame Dieterlé veut intervenir, nous allons l'écouter.

Mme Dieterlé :
Il y a Mme Ziegler également.

M le Maire :
Oui, mais vous l'avez demandé en premier.

Mme Ziegler :
Vous avez le regard qui fuit toujours.

Brouhaha....

M le Maire :
Je vous en prie, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Puisque nous sommes dans la période des vœux tout azimut, permettez-nous de formuler quelques souhaits qui concernent plus particulièrement la tenue des conseil municipaux. Comme dans les contes de fées, bien que nous n'y soyons pas, j'aurai aimé formuler 3 vœux.
Nous souhaitons d'abord, qu'en toutes circonstances, de larges débats soient rendus possibles, même lorsque l'ordre du jour est chargé et l'heure avancée. Il ne nous appartient certes pas de fixer les ordres du jour, mais il nous appartient en revanche, de jouer notre rôle de minorité ou d'opposition comme vous préférez, en posant les questions nécessaires et en exigeant des réponses claires à ces questions.
Nous avons été choqués de constater, lors des derniers conseils où il nous a été répondu cavalièrement que tel sujet avait déjà été traité en commission, et que nous n'allions pas y passer la nuit. Vous avez dit cela M le Maire. Pour nous, le conseil municipal est le seul lieu de débat contradictoire où tous les concarnois peuvent avoir connaissance des véritables enjeux des sujets qui les concernent, que ce soit par leur présence, par la presse, le site internet de la ville.
Soyez donc bien heureux d'avoir des oppositions actives et réactives qui représentent une grande part des concarnois qui ne vous ont pas élus, qui jouent leur rôle, qui font des propositions, qui analysent les dossiers et nourrissent le face à face démocratique.
Nous pensons que lorsque vous refusez d'entendre des critiques, ou de discuter les sujets de façon approfondie, sous prétexte qu'il est trop tard, c'est à une partie de vos administrés que vous claquez la porte, et cela nous choque.
Nous avons formulé ensuite le vœu que lorsqu'il vous arrivait de répondre favorablement à la demande d'un débat public, par exemple sur le sujet des écoles, ces engagements soient tenus. Vous venez de me répondre, je suis contente de voir que ce vœu est accepté.
Nous formulons enfin un 3ème vœu qui concerne les commissions. Vous aviez proposé des demandes de changements en octobre auxquels nous n'avons toujours pas eu de réponse. Nous aimerions avoir des réponses à ce sujet. Au sujet des commissions d'ailleurs, puisque vous disiez que les sujets avaient déjà été traités en commission, et que nous n'allions pas passer du temps là-dessus, les commissions sont des espaces de réflexion auxquels nous sommes attachés, mais en aucun cas elles ne peuvent remplacer les exposés publics des enjeux.
Tout d'abord parce que le public n'y est pas convié, et ensuite parce que les décisions qui en découlent relèvent d'un vote majoritaire et il ne reflète pas les discussions qui en ont été la substance. Et enfin parce qu'il arrive fréquemment que les recommandations de certaines commissions, par exemple dans le domaine de la culture, n'ont pas été suivies d'effet. Au final, c'est la municipalité qui tranche. Alors même, et j'ai le regret de le dire, que les membres de la municipalité sont souvent absents lors de ces réunions. J'ai même vu des commissions auxquelles nous étions obligés d'attendre que la majorité soit présente.
Je voudrais donc formuler le vœu que ces réunions préparatoires soient plus encore des espaces de débat ouverts, animés et efficaces pour le bien être de tous les concarnois. Je vous remercie.

M le Maire :
Merci Mme Dieterlé.
Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Nous nous associerons à toute action en faveur des sinistrés d'Haïti. Vendredi soir, c'est au nom de votre équipe et non pas au nom du conseil municipal que vous avez souhaité présenter vos vœux aux concarnois. Permettez-moi donc ce soir, au nom des élus du groupe PS-Verts de souhaiter une très bonne année 2010 aux concarnois.

M le Maire :
Merci Mme Ziegler.
Je vais répondre à Mme Dieterlé. Je pense qu'on ne peut pas nous reprocher le débat démocratique dans ce conseil municipal. J'ai eu l'occasion d'assister lors de l'ancienne mandature à des conseils municipaux où il n'y avait qu'une personne qui parlait. Aujourd'hui le débat est largement ouvert. Ouvrir le débat d'accord, mais à un moment, il faut clore le sujet parce qu'il n'a plus lieu d'être. Quand tout a été dit et qu'il y a eu des éléments contradictoires qui se sont révélés, à partir de là, il faut passer au sujet suivant. Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas vous laisser la parole pour vous exprimer, je ne peux l'accepter comme tel.
En ce qui concerne les commissions, nous en avons parlé lundi dernier en réunion de groupe, il est évident qu'il faut que nous avancions sur ce travail de commissions, afin qu'elles soient plus étoffées, plus intéressantes dans la mesure où les gens s'investissent d'avantage. Après ces 2 années de gestion municipale nous avons émis la possibilité et le souhait d'offrir des commissions qui soient plus représentatives, avec des gens plus passionnés par les sujets. Dans les semaines à venir, nous serons à même de vous présenter les différentes commissions que nous

soumettrons en délibération au conseil municipal. Ce sujet n'est certainement pas entériné, il est vrai qu'il faudra repasser au vote à bulletin secret pour toutes les commissions. Ce sera une contrainte, mais c'est un souhait qui reste à l'ordre du jour.

Nous allons commencer l'examen de l'ordre du jour.

CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 20 janvier 2010
Délibération n°01-2010

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
12 janvier 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage
du 25 janvier 2010 au
26 mars 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance :
Mme Catherine Billet

L'an deux mil 10, le mercredi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Nathalie Péron ayant donné pouvoir à Mme Michèle Depoid
M Philippe Le Coz ayant donné pouvoir à M François Nydell
Mme Laëtitia Le Port ayant donné pouvoir à M Yann Allot
M Marc Carduner ayant donné pouvoir à Mme Gaël Le Meur
M Gilbert Cariou ayant donné pouvoir à Mme Nicole Le Thellec

Absente excusée :
Mme Béatrice Donniou

Objet :
Patrimoine communal :
Vente de l'ancienne mairie, place du Général de Gaulle

Monsieur Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Dans le cadre de la réalisation de la vente de biens communaux, il convient d'acter la vente de l'ancienne mairie (ensemble immobilier référencé BS 274, 275) qui fait partie de la liste que nous nous fixons dans l'évaluation du patrimoine de la Ville pouvant faire l'objet de cession.

Cette cession participe également au plan de financement que nous aurons à établir pour l'acquisition de l'ancienne propriété EDF, rue Maréchal Foch.

Cette procédure survient en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 2241-1 qui prévoit que *« toute décision d'acquisition ou de vente d'un bien immobilier doit donner lieu à délibération motivée du conseil municipal sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ».*

Sachant de plus que cet ensemble immobilier n'est plus susceptible d'être affecté à un service public communal et que la conjoncture qui survient en ce début d'année nous contraint à fermer bon nombre des espaces composant l'ancienne mairie, il nous paraît raisonnable de prévoir dès à présent la vente de cet ensemble immobilier selon la procédure que nous avons retenue jusqu'à présent, à savoir : appel d'offres à candidatures sans mise à prix. C'est cette même procédure qui a prévalu lors de la vente des 2 immeubles en Ville Close et qui prévaut lorsque l'État organise la vente de biens composant son patrimoine immobilier.

Il revient donc aux investisseurs intéressés de déterminer et de nous soumettre leur offre de prix en

y joignant la présentation du projet qui sera développé sur cet ensemble immobilier.

Il nous reviendra d'apprécier cette offre de prix et le projet de développement. A cette fin, c'est la commission municipale de l'urbanisme qui aura la charge de suivre cette procédure de cession et d'analyser les offres qui nous seront présentées. S'il s'avère que les offres de prix ou le projet de développement ne sont pas satisfaisants, nous nous réservons le droit de ne pas poursuivre cette vente.

Le dossier correspondant à l'organisation de cette vente comprendra un cahier des charges, un dossier d'urbanisme et un dossier technique. Outre le dossier remis aux candidats, des visites seront également organisées.

Les conclusions de la commission d'urbanisme seront alors remises et présentées au conseil municipal qui déterminera les conditions définitives de la vente (acquéreur, prix...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **20 voix POUR**,
9 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M CARDUNER, LAPORTE, QUENEHERVE, MORVAN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD), **3 ABSTENTIONS** (Mme PERON, M NYDELL, LE COZ)

acte la mise en vente de l'ancienne mairie et autorise M le Maire :

- à organiser cette procédure administrative d'aliénation du bien aux conditions évoquées ci-dessus par voie d'appel d'offres à candidatures sans mise à prix,
- à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette même procédure.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

1	Patrimoine communal : vente de l'ancienne mairie, Place du général de Gaulle

M Debuyser :
Bonsoir tout le monde. Tous mes vœux à la population concarnoise et aux élus que je n'aurais pas vu depuis le début de cette année. Tous mes vœux de 2010.

(lecture du rapport)

M Debuyser indique à la fin de la lecture du rapport :
En complément, je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit bien de l'ancienne mairie, c'est à dire l'ancien bâtiment et uniquement celui-là, cela ne concerne pas Busco et ce qui est à côté. L'organisation de cette vente est un appel à candidature sans mise à prix, c'est ce que font tous les services de l'État. Le seul changement apporté par rapport aux ventes des bâtiments en Ville-Close, c'est que cette fois-ci, c'est la commission urbanisme au complet qui décidera des offres qui seront proposées.

Mme Le Meur Gaël :
Bien évidemment nous sommes opposés à la vente de ce bâtiment.

M Debuyser :
Oui, bien sûr.

Mme Le Meur Gaël :
Il nous semble pourtant qu'il est suffisamment représentatif du patrimoine et de l'histoire de notre commune. Comme c'était le cas lors de la vente des bâtiments en Ville-Close, nous sommes assez attachés sur le fait que ce patrimoine est celui de tous les concarnois. Ils devraient donc être sollicités sur ce sujet de vente parce que vous n'avez aucunement été mandaté pour cela.
Le fait de décider de brader comme ça, nous pose un problème. Vous avez dit beaucoup de choses, notamment lors de vos vœux sur l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux,. bon, vous vendez. Lors de la vente des maisons en Ville-Close, vous aviez dit, je vous cite, que l'engagement qui a été pris par la municipalité est de se séparer de certains bâtiments qui aujourd'hui n'ont aucune utilité et aucune affectation. Nous ne sommes pas dans ce cas-là non plus.
Nous ne comprenons pas la précipitation de cette vente et au vu du texte, j'ai plusieurs questions. Vous nous avez dit précédemment que vous alliez répondre à toutes nos questions...

M Debuyser :
A l'ordre du jour.

Mme Le Meur Gaël :
Nous sommes en plein dedans.
Vous décrétez que cet ensemble n'est plus susceptible d'être affecté à un service public communal, pourquoi ? Qu'entendez-vous par la conjoncture qui survient en ce début d'année ? Je ne comprends pas non plus ce que cela veut dire. Vous expliquez que vous vous réservez le droit de ne pas poursuivre la vente si les dossiers ne conviennent pas. Dans ce cas-là, puisque vous mettez d'un côté la vente de ce bâtiment pour acheter EDF, si vous ne poursuivez pas la vente de ce bâtiment, que se passera-t-il pour l'achat d'EDF, et donc le relogement de toutes les associations qui vont jusqu'à l'achat d'EDF, se retrouver d'une manière nomade sur la commune ?
Nous nous opposons à cette décision de vendre pour vendre, de brader le patrimoine communal, sans aucun projet précis ni concertation. Il s'agit d'un lieu qui est visible, central, et une fois de plus vous allez favoriser le privé qui aura les moyens financiers, qui fera quelque chose qui ne sera pas forcément attendu, plutôt que de privilégier une utilisation de bâtiment pour une utilisation sociale ou autre qui répondrait vraiment aux besoins des concarnois.

M le Maire :
Merci Mme Le Meur. M Debusyer ?

M Debuyser :
M Colimard a également posé une question.

M Colimard :
Sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres choses, nous observons que si on suit bien (et vous savez que nous le faisons(, mais nous voulons bien être pris en défaut, passé les discours « généreux », sur l'attention au social, sur la considération pour le monde associatif, sur la concertation, un discours entendu lors des vœux notamment, passé ces déclinaisons, nous rentrons dans le dur, le concret. Et là, alors, déconvenue, sur fond de promesses de meilleur traitement après, nous passons d'abord par la case spoliation pour les organisations exerçant sur ce site. D'où une remarque, ensuite une critique, disons, avant une conclusion. Une remarque, cette affirmation péremptoire dans la présentation selon laquelle « ...cet ensemble immobilier n'est plus susceptible d'être affecté à un service public communal... » Cette affirmation ne nous agrée pas nous non plus. Je viens d'entendre Mme Le Meur s'exprimer sur cette dimension. Il n'est pas certain, (et encore en disant cela, je crois que c'est un euphémisme), que tout a été exploré quant à l'intérêt de continuer d'affecter ce bâti une fois rénové, à une utilité publique communale ou autre, dont celles existantes d'ailleurs. Voilà pour la remarque.
La critique, nulle part dans cette présentation n'apparaissent un engagement, une assurance, une considération formulée expressément et dans le détail, s'agissant de tous les occupants actuels, j'y reviens, quand au devenir de leurs moyens à ces occupants actuels. Plutôt si, en alinéa, c'est ce que la presse nous révèle, « ...vous devez libérer les lieux dans le mois.... » Nous y voyons-là une précipitation contraire à un ordonnancement logique, de bon sens, respectueux des acteurs, au centre de ce chamboulement. D'où notre conclusion, qui ne clôt rien. Avec un tel embrouillement, nous ne sommes pas en l'état pour que cette opération s'engage. Réglons d'abord la question de la maison des associations. Nous ne sommes donc pas pour acter en l'état cette mise en vente, considérant que ce n'est pas de l'assainissement de gestion du patrimoine qui nous est proposé, mais plutôt quelque chose qui s'apparente à de l'affairisme.
Nous voterons donc contre.

M Laporte :
Je voudrais mettre une 2ème couche sur la rapidité de l'opération. Quand on voit l'épaisseur de l'ordre du jour de ce conseil municipal, je me dis que nous sommes-là simplement pour voter là-dessus en gros. Je ne vois pas ce qui était urgent de voter avant le 11 février, qui est la date du prochain conseil municipal.
C'est un projet qui arrive sans que rien ne soit préparé autour, nous avons tout un quartier à rénover, c'est le quartier cœur de Concarneau, c'est le centre-ville. On se débarrasse de la mairie d'un revers de main en le refilant encore au privé, on le vend complètement, je trouve cela complètement insupportable, il faut dire les choses comme elles sont. Ce patrimoine, cette mairie, ce n'est pas n'importe quoi, ce ne sont pas les vieilles maisons de la Ville-Close, ce n'est même pas la poste de la rue de Beuzec, c'est un bâtiment qui est emblématique de la ville, où des gens se sont mariés, où des naissances ont été enregistrées.
Vous pouvez souffler M le Maire, il y a des gens qui ont une partie de leur histoire là-dedans.

M le Maire :
Il faut regarder devant, pas derrière.

M Laporte :
Vous avez une mauvaise connaissance des concarnois si vous pensez cela.
Je dis que cette décision ne peut pas être prise par une seule équipe. La seule attitude honnête devant ce projet-là, c'est un référendum d'initiative locale. C'est demander à tous les concarnois : est-ce que vous êtes d'accord pour la vente de cette mairie ?
Ce projet est encore un projet qui semble être mal bâti. L'opération de Pennanguer n'a pas du tout été pensée, on s'aperçoit que Nexity, on se pose des questions sur la légalité, on va d'ailleurs peut-être concrétiser nos préventions, ensuite il y a l'auberge de jeunesse, où des décisions sont prises sans consulter les concarnois. Vous parlez de concertation et jamais vous ne parlez de concertation. Je trouve cela dommage.

Mme Dieterlé :
Encore une fois on apprend ce matin en lisant la presse que les associations qui sont là doivent dégager dans même pas un mois, qu'elles vont être relogées dans des endroits qui ne sont pas adaptés à leur situation. On a quand même le sentiment comme je le disais tout à l'heure, que non seulement les concarnois, ce qui est grave, mais aussi même les élus sont considérés comme quantité négligeable, on est attentif à des tas de choses et en même temps il y a des effets d'annonce qui arrivent constamment dans la presse et on est toujours informé après, on est jamais au courant de rien. Je trouve cela assez scandaleux.

M Nydell :
Je voudrais également faire une réflexion. Je crois que les arguments que vous développez en ce qui concerne le

fond du dossier, ne sont pas justes. C'est une bonne décision de vendre et de faire évoluer un bâtiment qui est inapte à recevoir du public. C'est un endroit qui est stratégique dans l'aménagement du centre-ville, je suis solidaire de l'équipe municipale sur le choix de faire évoluer ce dossier et de rentrer dans une dynamique dans le centre-ville.
Maintenant, sur la forme, j'ai eu l'occasion d'expliquer mes réserves. Ce soir sur ce dossier-là je m'abstiendrai dans la mesure où je n'ai pas eu d'écho d'une réunion qui, à priori, s'est bien passée avec les associations concernées par le déplacement de leurs locaux dans des endroits qui sont à priori modernes et qui peuvent tout à fait leur convenir. Je crois que les bâtiments neufs de la CPAM, en particulier, sont des endroits qui peuvent être considérés comme adaptés. Ce n'est pas à moi de le dire, c'est aux associations.
Comme je n'ai pas de retour précis sur leur appréciation de la méthode employée, et la rapidité employée, je vais m'abstenir sur ce dossier.

M Debuyser :
Je vais tenter de répondre. Si j'oublie une réponse, vous me le rappellerez, je n'en doute pas. Il ne s'agit pas d'un projet précis. Il est dit dans le 2ème paragraphe, cette cession participe également au plan de financement que nous aurons à établir pour l'acquisition de l'ancienne propriété EDF, rue du maréchal Foch, qui est apparue dans les finances du dernier conseil municipal. Le projet précis c'est l'acquisition de l'ancienne maison EDF pour y faire une maison des associations. Laquelle maison rentrera...

micro non branché....

M Debuyser :
Vous ne me posez pas la question, je répondrais si vous me la posez.
Vous parliez aussi de la conjoncture, ce sont les planchers qui s'écroulent.....

micro non branché....

M Debuyser :
Ce bâtiment n'a pas été, et n'a jamais été entretenu une seule fois. La seule fois où ce bâtiment a été entretenu, cela a coûté 24 180 euros et il s'agissait du ravalement de façade. Jamais aucun travaux n'ont été fait dans ce bâtiment par les anciennes municipalités. Il s'écroule aujourd'hui, nous voulons le vendre, et compte tenu du coût de réfection de tous les planchers qui ne sont plus du tout aux normes, il faut tout démolir et tout refaire, remise en condition complète du bâtiment aux nouvelles normes, normes pouvant accueillir du public. C'est une charge financière énorme.
Si la vente ne se fait pas, c'est comme dans toute vente, elle ne se fait pas ! Le prix ne convient pas, le projet qui je vous rappelle, en tout cas pour l'instant, est le projet d'une grande enseigne nationale commerciale, de façon à ramener le public vers la rue des écoles et la rue Dumont d'Urville. Nous savons très bien qu'actuellement les gens sortent de la Ville-Close et sont bloqués par une façade qui est très jolie mais qui est ce qu'elle est. Il faut pouvoir attirer les gens dans la rue des écoles, aménager tout le parking derrière les halles pour que les touristes aient envie d'aller derrière, dans la rue des écoles et dans la rue Dumont d'Urville. C'est cela le projet. C'est faire un ensemble afin attirer les gens à cet endroit. C'est également la revalorisation du commerce en centre-ville. Si le projet ne convient pas à la commission, si le prix ne convient pas non plus, l'appel à candidature sera dénoncé et déclaré nul et non avenu, et nous pourrons relancer un autre appel. Ce n'est pas un problème.
Précipitation pour vendre cet espace public ! Vous savez le temps qu'il faut pour vendre un espace public ? C'est énorme. Si on ne s'y prend pas en début d'année, en juin et juillet nous n'y seront pas encore arrivés.

Micro non branché...

M Debuyser :
Oui, mais tout le travail qu'il y a avant. C'est à dire que quand la maison est vendue, M Laporte, il y a 8 à 10 mois de travail derrière. Et le travail, il faut le faire, sans compter le travail qu'il y après.
Vous avez parlé de Pennanguer, oui, Européan Homes, pour l'ensemble de Pennanguer s'est retiré, mais vous dites que Pennanguer n'a pas été pensé. Sachez que Pennanguer, c'est un an et demi d'études par des urbanistes et des paysagistes. Si vous me dites qu'il n'a pas été pensé, je ne sais ce que c'est que de penser un projet. Toujours est-il que Pennanguer reste ce qu'il est. Il sera fait selon la façon dont il a été déterminé et croyez moi dès à présent que les repreneurs commencent à frapper à la porte.
Est-ce que j'ai répondu à toutes les questions ?

Mme Dieterlé :
Non, pas du tout.

M Debuyser :
Je m'en doutais.

Mme Le Meur :
Micro non branché....Si la vente ne se faisait pas est-ce que cela hypothèque-t-il l'achat d'EDF ? Là vous n'avez pas répondu. Si vous avez déjà une offre d'une grande enseigne commerciale pourquoi est-ce que ce n'est pas expliqué concrètement ? Vous ne donnez aucune orientation au projet et à la raison de la cession de ce bâtiment. Un, vous n'avez pas répondu à tout et deux, elle est complètement floue cette délibération !

M Debuyser :
Mais non.

Mme Le Meur Gaël :
Mais si, vous expliquez que vous avez un projet commercial derrière. Mais ce n'est pas indiqué.

M Debuyser :
Mais c'est pour vous expliquer.

Mme Le Meur Gaël :
Mais pourquoi....

M Debuyser :
Nous sommes en train..... attendez, ne vous trompez pas.

Mme Le Meur Gaël :
Pour quelle raison..... ce que je n'arrive pas.... attendez, je vais juste essayer de finir.
Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est le décalage entre la présentation de la délibération et vos propos. Je suis désolée, ce n'est pas cohérent.
Après, la notion de service public, vous avez pourtant bien usé ce terme en long, en large et en travers lors des vœux au personnel et des vœux à la population de la semaine dernière. Il est vrai qu'il y a quand même les actes et la parole.

Mme Dieterlé :
Il n'y a pas de réponse en réalité sur le devenir des associations qui sont logées. M Nydell nous dit qu'elles vont être logées dans des locaux super bien au dessus de la CPAM, sauf qu'il y en a qui sont allées voir l'école du Lin et qu'ils ne peuvent pas y aller parce que c'est une école et que pendant les heures scolaires on ne peut pas y passer. Pendant un moment on va les trimbaler à tel endroit et après, si la vente se fait, peut-être qu'on les amènera jusqu'à EDF, mais on ne sait pas quand. Pourquoi est-ce que vous n'achetez pas tout de suite EDF ? Mettez les associations dedans et après on verra !

M le Maire :
Je ne pense pas qu'il soit utile de s'énerver. Je vais demander à M Debuyser d'intervenir sur le relogement des associations. Je précise qu'il s'agit d'un repositionnement temporaire, dans la mesure où il sera reconsidéré lorsque nous aurons l'attribution de ces nouveaux locaux ERDF qui pourrait intervenir dès le mois de juin, d'après des informations qui datent d'aujourd'hui.

Mme Le Meur Gaël :
Si cette vente ne se fait pas, cela n'hypothèque pas l'achat d'EDF ? Nous sommes d'accord.

M le Maire :
Oui, bien sûr.

Mme Le Meur Gaël :
D'accord. Ce n'est donc pas lié, contrairement à ce qui est écrit.

M Debuyser :
Pour répondre à Mme Dieterlé, nous avons eu une réunion avec les associations qui utilisent l'ancienne mairie. Nous avons visité un certain nombre de lieux à Concarneau. La réponse que j'ai eue des différents organismes est que personne ne m'a dit non, je suis désolé de vous le dire. Ce n'est pas la peine d'interpréter. Personne donc ne m'a dit non. J'admets, que même pas la directrice de l'école du Lin qui a quand même émis des réserves quant à la sécurité, mais elle n'a jamais dit non.
Toutefois, je ne veux pas rentrer en polémique avec l'Éducation Nationale. J'ai travaillé sur d'autres pistes depuis hier et aujourd'hui. J'ai eu une réponse ce soir. Ne vous inquiétez pas, toutes les associations, syndicats, etc... de l'ancienne mairie, seront relogés de façon très décente. Je ne peux pas tout vous expliquer, cela serait trop long. Vous viendrez à mon bureau et je vous le dirais.

Mme Dieterlé :
C'est de la rétention d'informations.

M Debuyser :
Quant à vous, je vous signale que nous sommes ici, ce soir, pour décider ou non de la vente de l'ancienne mairie. Nous ne sommes pas-là pour discuter du projet ou de quoi que ce soit, le projet va figurer dans le cahier des charges. Il ne figure pas du tout dans la décision et dans la délibération de vente. Il faut peut-être reprendre le CGCT pour voir comment se passe une vente dans la territoriale !

Mme Ziegler :
Micro non branché..... présentation du projet.

M le Maire :
Bon, nous allons conclure.

Mme Ziegler :
Non, attendez....

M Laporte :
Je reviens encore sur mon idée de consulter les concarnois sur cette vente. Je le répète, c'est un bâtiment emblématique de Concarneau. Il faudrait leur présenter, comme vous l'avez fait pour l'opération Nexity, par exemple où vous présentez un projet fini. Vous dites qu'il va y avoir des aménagements afin d'attirer les gens de l'autre côté. Comment ? Présentez-nous un projet fini.

M Debuyser :
Mais, M Laporte, ce bâtiment ne bouge pas. Le bâtiment tel que vous le voyez aujourd'hui restera identique demain. Il y a l'architecte des bâtiments de France sur le projet. Ce sera le même bâtiment, seulement l'intérieur pourri sera remplacé par quelque chose de mieux. Mais il n'y a que l'intérieur qui changera.

M Colimard :
J'ai cru comprendre que ce dossier devait évoluer. Ce sont bien les termes M Debuyser ? Vous avez le souci de faire évoluer ce dossier qui n'est pas abouti. Je crois que dans ce cas-là il faut remettre à plus tard quand il sera plus précis. Nous prenons les choses à l'envers.

M Debuyser :
Mais, M Colimard.

M Colimard :
Si, nous prenons les choses à l'envers vis à vis de la situation faite aux associations qui y œuvrent.

M le Maire :
Je vais apporter des éléments complémentaires qui ont d'ailleurs déjà été dits pour une partie. Dans cet immeuble il n'y a pas eu de travaux depuis de nombreuses années. Ceci a d'ailleurs amené à la fermeture partielle du bâtiment par arrêté préfectoral. Notre souhait n'est pas d'avoir un patrimoine important que nous ne pouvons entretenir, mais au moins entretenir le patrimoine existant indispensable et faire l'acquisition de bâtiments fonctionnels adaptés comme la maison de l'EDF. Il est évident que quand nous parlons des associations, vous apportez des éléments négatifs, critiques. Mais notre souhait est de transférer la maison des associations. Nous

ne pouvons d'ailleurs pas appeler l'ancienne mairie, maison des associations. Nous sommes bien d'accord, ce n'est pas une maison des associations. Le transfert de certaines de ces associations à l'ERDF, quand nous voyons la surface et les locaux, nous pouvons imaginer que dans ces locaux, toutes ou une partie des associations pourront se réunir dans des conditions très avantageuses et très favorables. Ne faites pas un procès d'intention sur ce sujet. Nous sommes dans une période transitoire, c'est ce que nous leur avons dit. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation puisque depuis quelques mois il y a eu régulièrement des contacts. Et hier, dans cette salle, où je suis passé, il y avait l'ensemble des associations présentes dans ces bâtiments de l'ancienne mairie, une concertation a eu lieu, des propositions ont été faites, sans oublier que c'est une situation provisoire. Mais vous me direz que quelques fois, le provisoire peut durer longtemps. Je vous l'accorde. Mais ici, nous sommes vraiment dans une situation transitoire.
C'est aussi l'occasion de dynamiser le centre-ville par une attractivité commerciale. On se plaint qu'au centre-ville on manque de dynamisme commercial, c'est aussi une bonne occasion d'apporter un plus dans la dynamique commerciale autour des halles.
Nous souhaitons que ce bâtiment ait une vocation commerciale, comme le disait tout à l'heure, c'est aussi permettre grâce au bâtiment, par sa situation géographique d'entrer dans la rue Dumont d'Urville et la rue des école. Et vis-à-vis de la Ville-Close, c'est sûr qu'il a un emplacement important et il peut présenter un atout commercial au centre-ville.
J'entends régulièrement que nous voulons favoriser le privé par rapport au public. Aujourd'hui, compte tenu de la situation des collectivités, de la réforme à venir, on s'aperçoit que toutes les collectivités travaillent avec le privé et le public.
Le but n'est pas dogmatique ou idéologique de dire le privé j'en veux pas mais heureusement qu'il y a du privé. Le but s'est de proposer aux concarnois, une ville qui soit dynamique, animée, attractive. Le reste, ce n'est pas se retrancher sur ces idées. Elles sont dépassées aujourd'hui. Le privé a sa place dans les réalisations de projets avec les services publics. Et en bonne intelligence, nous pouvons trouver des terrains d'entente pour réaliser des projets structurants.
En ce qui concerne la concertation avec la population, nous sommes les élus représentant la population concarnoise, les citoyens concarnois. Nous assumons nos responsabilités, les concarnois jugeront quand il le faudra. Nous avons l'engagement de délibérer sur ce sujet parce que notre souhait est de vendre ce lieu et de racheter l'ERDF dans de bonnes conditions. Il est normal que nous vendions un bien avant d'en acheter un autre, on ne fait pas le contraire. En règle générale c'est ce que nous faisons. Quelqu'un qui veut acheter une maison, s'il en a déjà une, il vend d'abord la sienne et après il achète l'autre.

Brouhaha.....

M le Maire :
C'est une commune mais une commune qui fait attention à sa gestion et à ses ressources financières.

M Laporte :
C'est juste au niveau du privé parce que je suis souvent dans le coup lorsque je critique la gestion et que je dis que nous déléguons tout au privé. Je me rappelle que quand les dénationalisations ont été faites, il a été dit, l'État n'a pas vocation à construire des voitures ou des choses comme cela. Je dis la même chose pour les communes. Le privé n'a pas vocation à aménager. Il n'a seulement pas la vocation mais il n'a aucun intérêt à être un aménageur responsable. Le seul aménageur dans une commune, un département, une région ou sur le plan national, c'est l'État, ce sont les collectivités.

Mme Le Meur Marie :
Je voulais parler au sujet de cette vente de la mairie. Je suis un peu surprise que M Debuyser dise que ce soit une façade classée. Je ne vois pas comment, Mme Depoid pourra peut-être me répondre, un commerce pourra s'installer dans cet immeuble avec les marches qu'il y a devant sans modifier la façade qui est effectivement classée. C'est une façade qui date de 1866 et elle est classée. Comment voulez vous faire une enseigne commerciale dans cet immeuble sans modifier l'aspect extérieur ? À moins de passer par le côté, rue Dumont d'Urville.

M Debuyser :
Je ne vais pas répondre à votre question M Laporte, sachant que je n'ai pas vu de lotissements communaux à Concarneau dans les derniers temps. Tout ce qui se construit à Concarneau dépend de promoteurs privés, comme d'ailleurs dans toutes les villes de France. Heureusement que Concarneau ne construit pas tous les logements dont il aurait besoin parce que.....

Quant à la façade, je préfère laisser parler comme vous dites, Mme Depoid, pour la question commerce. J'ai le droit de passer le ballon à gauche et vais passer le ballon à droite également pour les PMR.

Mme Depoid :
Je conviens que d'avoir quelques marches est un inconvénient pour un commerce. Mais pour avoir eu un commerce avec quelques marches, je peux vous dire que ce n'est pas absolument rédhibitoire. Mon mari a travaillé pendant 20 ans en Ville-Close avec des marches et cela n'a pas empêché le commerce de fonctionner. Ceci dit la façade qui n'est pas classée mais qui est à conserver, je vous l'accorde, n'a pas un classement patrimonial, je ne le pense pas, rien n'empêche d'avoir un accès latéral.
De toute façon, nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion de la vente. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'acheteur parce que pour le moment ce n'est pas mis en vente. Lorsqu'il y aura un acheteur, lui aura à réfléchir à ce genre de problème.
Le fait pour un commerce d'avoir des marches est un petit inconvénient, mais il y a un certain nombre de commerces qui ont des marches. Ceci dit, sur la rue Dumont d'Urville il y aura tout à fait la possibilité d'avoir des accès latéraux qui ne devraient pas poser problème.

Mme Le Meur Marie :
J'ai juste une petite réflexion. Je suis un peu étonnée quand même d'entendre Mme Depoid parler de l'accessibilité des commerces alors que toutes les villes sont en train de mettre les commerces accessibles aux personnes qui ont une mobilité réduite. Je trouve inadmissible d'entendre cela de votre part Mme Depoid.

Mme Depoid :
J'entends bien, et c'est pour cela que je vous répondais qu'à priori sur le côté, cela devrait régler le problème des personnes handicapées qui rentreraient dans le commerce.

Mme Le Meur Marie :
Oui, mais ne dites pas que quelques marches ne posent pas de problème.

M le Maire :
De toutes façons, Mme Le Meur, c'est une obligation maintenant. Il n'y a donc pas de souci. Il y aura des dispositions règlementaires qui seront prises dans le cadre de la réhabilitation de cet immeuble.
Nous allons procéder au vote. Je pense que tout a été dit sur cette question.

Quels sont ceux qui sont pour ?

M Quénéhervé :
Attendez, nous souhaitons un vote à bulletin secret sur cette question.

M le Maire :
Je ne vois pas l'intérêt de faire un vote à bulletin secret.

Mme Le Meur Gaël :
Ce n'est pas l'intérêt.

M Quénéhervé :
Nous voyons bien que c'est un sujet très controversé.

M le Maire :
Non, pas du tout.

M Quénéhervé :
Il n'est pas controversé de votre côté, forcément, vous êtes majoritaires. Maintenant, pour être très clair, les concarnois n'ont pas la parole, inévitablement je ne suis pas persuadé, on a dit que c'était un endroit emblématique de Concarneau, c'est un acte important d'aliéner un bien. Je pense que cela mérite bien un vote à bulletin secret, nous l'avons d'ailleurs fait pour l'un des biens de la Ville-Close. Ce qui me gène aussi dans votre délibération c'est que vous justifiez cette vente-là en disant que cela permet de bâtir le plan de financement de la reprise d'EDF, c'est totalement faux ! C'est un élément parmi tant d'autres, ce sera une recette supplémentaire pour le budget de la commune, nous sommes tout à fait d'accord. Mais que ce ne soit pas un élément qui soit acté, parce que les

concarnois vont dire, on est obligé de vendre l'ancienne mairie pour acquérir le bien EDF, ce qui est totalement faux. Dans les délibérations, il faut faire attention à ce qu'on dit aussi. C'est facile de justifier une cession où on voit vraiment qu'il n'y a pas de projet derrière, pour l'instant du moins. Inévitablement je pense que c'est un acte majeur, c'est sans doute l'acte important de la mandature, je considère donc qu'un vote à bulletin secret doit s'effectuer.

M le Maire :
Je ne vois pas l'intérêt de faire un vote secret sur cette vente.

Mme Le Meur Gaël :
Mais si on vous le demande....

M le Maire :
Nous allons le demander.

Quels sont ceux qui sont pour un vote secret ?

Ce sont les membres présents qui votent.

Il y a 8 personnes à le demander. Il en faut 9, c'est un tiers des membres présents.

Nous allons donc procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour la vente de ce bâtiment ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 20 janvier 2010
Délibération n°02-2010

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
12 janvier 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage
du 25 janvier 2010 au
26 mars 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance :
Mme Catherine Billet

L'an deux mil 10, le mercredi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Nathalie Péron ayant donné pouvoir à Mme Michèle Depoid
M Philippe Le Coz ayant donné pouvoir à M François Nydell
Mme Laëtitia Le Port ayant donné pouvoir à M Yann Allot
M Marc Carduner ayant donné pouvoir à Mme Gaël Le Meur
M Gilbert Cariou ayant donné pouvoir à Mme Nicole Le Thellec

Absente excusée :
Mme Béatrice Donniou

Objet :
Développement durable :
Servitude de passage des piétons le long du littoral
Lancement de l'étude

Monsieur François Besombes, Maire adjoint expose :

La loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 a institué une servitude de passage des piétons sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime constituant en un droit de passage de trois mètres en retrait de celui-ci.

Cette servitude, dite de plein droit, est en vigueur le long du domaine public maritime depuis le 1er novembre 1978.

Le tracé de cette servitude peut être modifié, compte tenu des caractères particuliers de chaque section du littoral. Ces modifications nécessitant une procédure spécifique comportant une enquête publique, une étude du projet s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **32 voix POUR.**

- adopte le principe d'une étude sur ce tracé préalablement à la procédure spécifique comportant une enquête publique et de demander la réalisation de celle-ci aux services de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture.

À noter que la commune prendra à sa charge l'aménagement du sentier ainsi que son entretien après réalisation.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

2	Développement durable : servitude de passage des piétons le long du littoral, lancement de l'étude

M Besombes :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Besombes, est-ce qu'il y a des observations ?
Nous allons procéder au vote.

Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstentions ?

Merci.

CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 20 janvier 2010
Délibération n°03-2010

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
12 janvier 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage
du 25 janvier 2010 au
26 mars 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance :
Mme Catherine Billet

L'an deux mil 10, le mercredi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Nathalie Péron ayant donné pouvoir à Mme Michèle Depoid
M Philippe Le Coz ayant donné pouvoir à M François Nydell
Mme Laëtitia Le Port ayant donné pouvoir à M Yann Allot
M Marc Carduner ayant donné pouvoir à Mme Gaël Le Meur
M Gilbert Cariou ayant donné pouvoir à Mme Nicole Le Thellec

Absente excusée :
Mme Béatrice Donniou

Objet :
Finances :
Exercice 2009 - décision budgétaire modificative

Madame Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Budget principal (TTC):

La décision budgétaire modificative n°3 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à un montant de moins 122 387,70 euros et en section d'investissement à un montant de 125 548,51 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
opération d'ordre :		
amortissement subvention d'équipement versée (Cinéma Celtic solde) + amortissement frais d'insertion	01/6811/DR	36 122,77 €
virement à la section d'investissement	023	86 264,93 €
TOTAL DEPENSES		122 387,70 €

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
travaux d'investissement en régie	01/722/DR	122 387,70 €
TOTAL RECETTES		122 387,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Travaux d'investissement en régie (opération d'ordre budgétaire):		
réfection de bureaux hôtel de ville	02000/231311/DR	8 214,54 €
travaux bâtiments communaux	02009/231318/DR	28 058,58 €
aménagement voirie ateliers de Kersalé	02009/231511/DR	6 241,41 €
câblage atelier de Kersalé	020040/231318/DR	154,45 €
ossuaire cimetière de Concarneau	0260/23128/DR	88,22 €
colombarium	0260/21316/DR	473,03 €
travaux écoles	20/231312/DR	2 876,96 €
Berthou maternelle	21100/231312/DR	745,01 €
Maternelle Dorlett aménagement passerelle	21103/23128/DR	3 271,92 €
primaire de Kérandon	21202/231312/DR	6 354,50 €
primaire du Rouz	21207/231312/DR	2 917,68 €
remparts pose de garde corps	3240/231318/DR	4 270,73 €
édifices cultuels	3242/231318/DR	2 426,49 €
façade clocher Ville Close	3243/231318/DR	11 602,51 €
aménagement paysager hospice Ville-Close	3243/23128/DR	113,62 €
aménagement stade du Vuzut	41205/231511/DR	118,74 €
eaux pluviales	8110/231511/DR	2 523,61 €
travaux de voirie	82200/231511/DR	9 773,17 €
plantations d'arbres	82300/23121/DR	3 348,43 €
Aménagement pieds d'arbre	82300/23128/DR	7 831,53 €
aire de lavage de Kérhun	82300/23128/DR	199,49 €
Aménagement plateforme de stockage	82300/231318/DR	7 884,28 €
aire de jeux place Duquesne	82406/23128/DR	3 283,31 €
divers Sables-Blancs	82408/23128/DR	1 523,27 €
espaces verts quartier de Kérandon	82409/23128/DR	3 502,80 €
Travaux espaces verts La Croix	82414/23128/DR	812,69 €
aménagement rue de Kernéac'h	82421/231511/DR	2 692,48 €
sentiers côtiers	8330/23128/DR	1 084,25 €
Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire):		
Ateliers municipaux	02009/231318/2009/DR	210,10 €
GS de Kérandon rénovation intérieure	21202/231312/2009/DR	296,27 €
étanchéité Tour du Gouverneur	3243/231318/2009/DR	177,54 €
salle de tennis du Porzou	41100/231318/DR	613,48 €
acquisition de matériels nautiques	41510/2188/DR	292,82 €
travaux divers de voirie	82200/231511/2009/DR	1 259,14 €
aspirateur de déchets	82300/2188/DR	65,00 €
acquisition de matériels service espaces verts	82300/2158/DR	246,46 €
TOTAL DEPENSES		**125 548,51 €**

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
opération d'ordre:		

amortissement subvention d'équipement versée	01/28042/DR	35 100,00 €
Amortissement frais d'insertions publicité (opération d'ordre budgétaire): : reprise de concessions échues	0260/28031/DR	1 022,77 €
Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire):	01/2033/DR	3 160,81 €
virement à la section d'investissement	021	86 264,93 €
TOTAL RECETTES		**125 548,51 €**

Budget annexe de l'Eau (HT) :
La décision budgétaire modificative n°3 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 40 100,00 euros et en section d'investissement à la somme de 232,68 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
Reversement redevance pollution à Agence de l'Eau	0001/701249	40 100,00 €
Total		**40 100,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
subventions d'exploitation Département contrat restauration entretien rivières	0006/747	14 662,00 €
subventions d'exploitation Agence de l'Eau contrat restauration entretien rivières	0006/748	25 438,00 €
Total		**40 100,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire): vannes retenue Brunec	231311/0003	232,68 €
Total		**232,68 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire):	2033/0001	232,68 €
Total		**232,68 €**

Budget annexe de l'assainissement (HT) :
La décision budgétaire modificative n°2 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de zéro euro et en section d'investissement à la somme de 1 258,52 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE		MONTANT
Reversement redevance pollution à Agence de l'Eau	0001/701249		3 000,00 €
admissions en non valeurs	0001/654	-	3 000,00 €
Total			**- €**

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire) :		
travaux divers	0001/231532	375,76 €
travaux réseaux	0002/231532	344,32 €
travaux postes de relèvement	0003/231532	538,44 €
Total		**1 258,52 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire):	2033/0001	1 258,52 €
Total		**1 258,52 €**

Budget annexe des restaurants municipaux (HT):
La décision budgétaire modificative n°2 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de zéro euro.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE		MONTANT
admissions en non valeurs produits irrécouvrables	654		3 000,00 €
autres charges exceptionnelles	678	-	3 000,00 €
Total			**- €**

Budget annexe du Centre des Arts et de la Culture (HT):
La décision budgétaire modificative n°2 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de zéro euro.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE		MONTANT
arrondis TVA 2008	658		1,45 €
autres charges exceptionnelles	678	-	1,45 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **23 voix POUR**, **8 ABSTENTIONS** (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD), M LAPORTE étant absent lors du vote.

- adopte ces décisions budgétaires modificatives

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

3	Finances : exercice 2009 - décision budgétaire modificative

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.
Est-ce qu'il y a des interventions ?
Nous allons procéder au vote.

Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstentions ?

Merci.

CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 20 janvier 2010
Délibération n°04-2010

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
12 janvier 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage
du 25 janvier 2010 au
26 mars 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance :
Mme Catherine Billet

L'an deux mil 10, le mercredi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Nathalie Péron ayant donné pouvoir à Mme Michèle Depoid
M Philippe Le Coz ayant donné pouvoir à M François Nydell
Mme Laëtitia Le Port ayant donné pouvoir à M Yann Allot
M Marc Carduner ayant donné pouvoir à Mme Gaël Le Meur
M Gilbert Cariou ayant donné pouvoir à Mme Nicole Le Thellec

Absente excusée :
Mme Béatrice Donniou

Objet :
Commerce tourisme :
FISAC 3ème tranche demande de subvention

Madame Michèle Depoid, Maire adjointe expose :

Entre 2000 et 2005, la ville a réalisé un programme d'investissements et l'union des commerçants ainsi que les commerçants des halles, des actions de promotion du commerce de centre-ville, investissements et actions qui ont été financés en partie par le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce à hauteur de 13% toutes dépenses confondues. Il s'agissait notamment de la rénovation des Halles, des places du centre-ville, et de la mise aux normes du marché de plein air mais également des animations commerciales telles que les braderies, défilés de mode ou encore celles mises en place à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Une troisième tranche est proposée au Préfet du Finistère et au Directeur Régional du commerce et de l'artisanat pour une participation financière pouvant atteindre jusqu'à 30% en investissement dans la limite de 800 000 € de dépenses et jusqu'à 50% en fonctionnement.

Les actions proposées qui devront être réalisées sur les 3 prochaines années sont pour la partie investissement :

Fiche N°	ACTION	Coût HT	Maître d'ouvrage	Subvention FISAC demandée	Financement maître d'ouvrage	Autres financements
1	Pavage Dallage de la Ville-Close	860 000 €	Ville de Concarneau	246 000 € (30% jusqu'à 800 000 € puis 10% au-delà)	514 000 €	Ecofaur (Région): 100 000 €

2	Plan global signalétique commerciale	30 000 €	Ville de Concarneau	3 000 € (10%)	27 000 €	
3	Sonorisation permanente de la ville	20 430 €	Ville de Concarneau	2 043 € (10%)	18 387 €	
4	Sanitaires marché de plein-air	60 000 €	Ville de Concarneau	6 000 € (10%)	54 000 €	
5	Sonorisation permanente des halles	3 264,49 €	Association de commerçants des halles	326 € (10%)	2 938,49 €	
6	Journal lumineux halles	2 000 €	Association des commerçants des halles	200 € (10%)	1 800 €	
	Total	975 694,49 €	Ville Halles	257 569 €	613 387 € 4 738,49 €	

Les objectifs attendus sont de réaffirmer le rôle commercial moteur de la Ville Close, d'améliorer la signalétique commerciale en centre-ville et périphérie, de dynamiser le centre-ville et les halles en y installant une sonorisation fixe et un bandeau d'information, de répondre aux exigences sanitaires pour les commerçants non sédentaires.

La ville est maître d'ouvrage des 4 premières actions et les commerçants des halles des actions 5 et 6.

Pour la partie fonctionnement, les 4 actions suivantes sont destinées principalement à affirmer le rôle de l'union des commerçants, d'éviter l'évasion commerciale en retenant la clientèle sur la commune par des actions de promotion notamment.

Fiche N°	Action	Coût HT	Maître d'ouvrage	FISAC demandé	Financement maître d'ouvrage
7	Axe 1 - Outils de fidélisation	25 850 €	U.C.C.	12 925 €	12 925 €
8	Axe 2 - Outils de communication	13 678 €	U.C.C.	6 839 €	6 839 €
9	Axe 3 - Actions de communication halles	2 640 €	Association de commerçants des halles	1 320 €	1 320 €
10	Axe 4 - Outils de fonctionnement et de coordination	12 968,64 €	U.C.C.	6 484,32 €	6 484,32 €
	Total	55 136,64€		27 568,32 €	27 568,32 €

Le montant total des subventions, toutes actions confondues, attendu s'élève à 285 137,32 € pour un montant global de dépenses de 1 030 831,13 €.

Vu l'avis favorable de la commission commerce-tourisme en date du 22 septembre 2009,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **30 voix POUR,**
2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

- Approuve les actions telles que décrites ci-dessus,

- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Finistère une subvention sur les actions présentées au titre d'un dossier FISAC 3ème tranche.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

4	Commerce – tourisme : FISAC, 3ème tranche demande de subvention

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M Laporte :
J'ai 2 questions, le journal lumineux, il sera comment ? Ce ne sera pas un truc affreux genre un bandeau rouge qui défile sur les halles ? Ce serait vraiment moche. Ensuite, qu'est-ce que le plan global de signalétique commerciale géré par la ville ?

Mme Ziegler :
micro non branché..... Les commerçants du Rouz sont également demandeurs d'une signalétique. Il me semble que cela leur a été également promis et ils attendent toujours. Je ne sais pas si vous êtes au courant, c'est M Besombes qui s'en était chargé.

M le Maire :
Il n'y a pas d'autres questions ?

Mme Depoid :
Pour la 1ère question de M Laporte, je crains fort que la demande du journal lumineux soit quelque chose tel que vous l'évoquez, de bandeau rouge etc.... Maintenant, nous ne sommes pas maître d'ouvrage dans ce dossier. Ce sont les commerçants qui sont les demandeurs. Nous n'avons pas de garantie d'avoir une autorisation des bâtiments de France, ce serait donc réétudié en fonction. Tant qu'il n'y a pas de possibilité de financements, la question ne se pose pas. Elle sera ensuite étudiée. Mais c'est une forte demande des halles.
Pour votre 2ème question qui rejoint un peu la question de Mme Ziegler, pour le plan de signalétique, il est prévu d'améliorer la visibilité tant du quartier de la rue Dumont d'Urville, des commerces de la Ville-Close en hiver, des pôles commerciaux de la maison blanche, et de l'ensemble de la ville. Il y a des demandes qui viennent d'un peu partout. Nous allons avoir une commission signalétique qui va réfléchir à la demande des uns et des autres afin d'essayer de mettre en place une charte signalétique pour la ville et de donner satisfaction aux différents commerces qui font des demandes.

M le Maire :
Sachez que dans notre budget primitif, nous avons mis une ligne sur la signalétique commerciale.

Mme Le Meur Marie :
micro non branché..... Je voulais savoir si la sonorisation pour 20 000 euros est une demande des commerçant ?

Mme Depoid :
Plusieurs associations (dont l'Union des commerçants) ont par ailleurs recours à une prestation de sonorisation temporaire du centre-ville (en tout ou partie) qui représente un coût dans leurs budgets d'animations. En installant un système pérenne, qui serait amortit en fixant, par la ville, un tarif de location, les animations pourraient être multipliées et le centre-ville serait ainsi plus attractif et dynamique. Les halles souhaitent également bénéficier d'une telle installation de façon à améliorer leur visibilité. C'est une demande de leur part, d'ailleurs, pour le FISAC c'est toujours des demandes de la part des commerçants.

M le Maire :
Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 20 janvier 2010
Délibération n°05-2010

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
12 janvier 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage
du 25 janvier 2010 au
26 mars 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance :
Mme Catherine Billet

L'an deux mil 10, le mercredi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Nathalie Péron ayant donné pouvoir à Mme Michèle Depoid
M Philippe Le Coz ayant donné pouvoir à M François Nydell
Mme Laëtitia Le Port ayant donné pouvoir à M Yann Allot
M Marc Carduner ayant donné pouvoir à Mme Gaël Le Meur
M Gilbert Cariou ayant donné pouvoir à Mme Nicole Le Thellec

Absente excusée :
Mme Béatrice Donniou

Objet :
Action sociale :
Subvention à Habitat 29 pour le financement d'une « étude pré-opérationnelle de restructuration urbaine, architecturale et paysagère »
sur le quartier de Kerandon à Concarneau

Madame Nicole Le Thellec, Maire adjointe expose :

Par courrier du 22 septembre dernier, Habitat 29 a adressé à M le Maire une demande de partenariat et de contribution financière pour la réalisation d'une « étude pré-opérationnelle de restructuration urbaine, architecturale et paysagère » sur le quartier de Kerandon à Concarneau. Habitat 29 a proposé à la ville de Concarneau de devenir membre du comité de pilotage de l'étude.

Kerandon est un quartier d'habitat social de Concarneau qui regroupe 1 300 habitants au sein de 684 logements répartis dans 21 bâtiments, construits il y a plus de 40 ans.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 60 000,00 € HT et Habitat 29 sollicite la ville, le Conseil Général et la 4C à hauteur de 10 000,00 € chacun.

L'étude a pour visée pré-opérationnelle de livrer aux maîtres d'ouvrage un schéma de référence du projet de renouvellement urbain, déclinant concrètement un programme d'actions à réaliser en détaillant le type d'intervention, leur localisation sur le quartier, le quantitatif et l'échéancier de réalisation. Sur cette base, les maîtres d'ouvrage engageront des consultations pour retenir des maîtres d'œuvre et engager la phase opérationnelle des travaux : les travaux de voirie, espaces et équipements publics pour la ville de Concarneau, les opérations de démolition, reconstructions éventuelles et travaux de réhabilitation pour Habitat 29.

Le 20 novembre 2009, le conseil communautaire de la 4C a voté l'octroi d'une subvention de 10 000,00 € à Habitat 29 pour le financement de l'étude pré-opérationnelle de restructuration urbaine, architecturale et paysagère de Kerandon, en contrepartie d'une intégration de la communauté de communes au comité de pilotage de l'étude, sous réserve que la ville de Concarneau soutienne également ce projet d'étude et que la 4C puisse intégrer le Comité de pilotage du CUCS, au titre de sa compétence Habitat. Un courrier sollicitant la position de Concarneau sur ces deux points a été adressé le 22 octobre à M le Maire de Concarneau, lequel y a répondu favorablement.

Le quartier de Kerandon bénéficie effectivement depuis 2007 du dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) porté par les partenaires suivants : la ville et le CCAS de Concarneau, l'État, la Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère, le Conseil Général et Habitat 29.

La Communauté de communes appartiendra au comité de pilotage du CUCS dès janvier 2010 après accord de cette instance et selon l'engagement de la municipalité auprès de la 4C par courrier du 30 octobre 2009.

Suite à une demande du Préfet, la 4C a également pris en compte le dispositif CUCS dans son Programme Local de l'Habitat, dans sa fiche Fb intitulée « le CUCS du quartier de Kerandon ». Cette fiche ne prévoit pas d'aide spécifique mais rappelle les aides à la production de logements sociaux du PLH, applicables partout sur le territoire de la 4C. Il y est également indiqué que *« cette fiche sera complétée par les objectifs et les échéances de reconstitution de l'offre de logements quand ils seront définis par la ville de Concarneau »*.
Le Conseil Général du Finistère a également délibéré sur cette question et voté le 7 décembre 2009 l'octroi d'une subvention de 10 000,00 € à Habitat 29 pour le financement de cette étude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **32 voix POUR.**

- attribue une subvention de 10 000,00 € à Habitat 29 au titre de la participation au financement de l'étude pré-opérationnelle de restructuration urbaine, architecturale et paysagère de Kerandon.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

5	Action sociale : Subvention à Habitat 29 pour le financement d'une « étude pré-opérationnelle de restructuration urbaine, architecturale et paysagère » sur le quartier de Kerandon à Concarneau

Mme Le Thellec :
(Lecture du rapport)

Mme Le Thellec indique en cours de la lecture du rapport :

- Je rajouterai que ce quartier est le parc le plus important d'Habitat 29 sur le département.

- Je peux vous dire que le comité de pilotage a accepté la présence de la 4C au sein même du CUCS.

Mme Dieterlé :
Je voulais juste dire que la demande de subvention arrive à point nommé pour relancer nos interrogations et nos critiques sur le projet Nexity, puisque cette étude de retructuration du quartier de Kerandon va débuter prochainement. Ça nous paraît donc incohérent de se dépêcher de réaliser l'implantation Nexity, qui devrait évidemment s'inscrire dans l'ensemble du projet urbanistique de ce secteur. À partir du moment où il ne s'agit pas seulement d'une réhabilitation des bâtiments mais qu'il y a aussi une étude paysagère, de circulation, une étude qui peut éventuellement faire déplacer des bâtiments, une étude de service public et d'équipement public sur cette zone. La précipitation avec laquelle le projet Nexity est envoyé aux forceps pour bloquer, en quelque sorte, même si on sait très bien que dans le projet, soit-disant, la cascade sera conservée. Néanmoins, de façon visible et durable, toute la zone qui est en dessous de Kerandon sera bloquée. Qui vous dit qu'il n'y a pas nécessité de prendre le temps d'étudier en concertation avec l'étude qui va être faite sur ce projet, un tout autre projet de développement qui soit un projet d'intérêt général et non pas d'intérêt particulier ?
Tout à l'heure vous ne m'avez pas donné la parole, je me suis abstenue d'insister lourdement, mais néanmoins, vous nous faites le procès de toujours refuser que le privé intervienne. Le privé peut intervenir lorsqu'il s'agit d'un commerce ou des choses comme cela, néanmoins, quand il y a un patrimoine municipal, quand il y a un intérêt général, un intérêt public, un intérêt pour toute la population à réaliser des équipements et des opérations, comme le disait M Laporte. C'est la ville qui est l'aménageur. C'est la ville qui est le maître d'œuvre. Même si on sait très bien que la ville ne construit pas tous les logements sociaux et tous les équipements. Mais là nous trouvons qu'encore une fois c'est extrêmement précipité. Nous n'allons pas développer sur le projet Nexity parce que je sais que nous en reparlerons sans doute dans les mois qui viennent mais à partir du moment où on donne cette subvention, il paraît incohérent de ne pas laisser l'étude se faire avant d'engager des projets sur cette zone.

Mme Le Thellec :
Nous pensons que ce n'est pas contradictoire puisque le projet Nexity est un projet porté par un opérateur privé mais qui rentre dans une réponse adaptée pour les personnes âgées sur la ville de Concarneau. Ce ne sera pas la seule réponse puisqu'il y en aura d'autres. Il est prévu dans l'étude opérationnelle, que soit intégrée la partie concernant Crown Cork emballages. C'est sur un périmètre très large. À partir du moment où l'étude se fera, le projet Nexity sera automatiquement pris en compte dans l'élaboration de ce projet. Ce n'est pas contradictoire. Ça va simplement trouver sa place de toute façon dans le cadre de l'opération. Le projet est lancé mais l'étude n'est pas abouti. Je voulais simplement vous dire au niveau du calendrier, l'étude est prévue d'avril 2010 à juillet 2011. le projet nexity n'est pas encore sorti de terre, il aura sa place dans le projet global. Il n'y a pas à s'inquiéter. Mais que vous soyez contre le projet Nexity, c'est encore un autre débat, et nous ne traitons pas de ce débat ce soir.

Mme Le Meur Gaël :
Lors du vote dans le cadre du conseil communautaire, j'avais posé la question à votre adjointe sur le fait qu'en 2007 et 2008, il y avait déjà eu une étude menée par habitat 29 sur ce thème. À priori elle ne semblait pas forcément au courant. Sauf que cela a duré plusieurs mois, il y a eu un atelier là-dessus et c'était mené également par habitat 29.
La réponse que je n'ai pas eu à ce moment-là je vous repose la question aujourd'hui. Qu'est-ce qui est ressorti de cette étude et qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui on remet en route une nouvelle étude ? Cela sans tenir compte de ce qui a peut-être été signalé il y a 2 ans.

Mme Le Thellec :
Il s'agit de l'étude du cabinet « Aurès » qui a été présentée pratiquement à notre arrivée en 2008. C'est une étude qui portait sur des scénarios possibles sur des pistes de réhabilitation au niveau du quartier. 3 propositions ont été faites. Il y avait : on rase tout, on garde le quartier tel qu'il est ou alors on fait un quartier à mixité sociale. C'est la 3ème voie qui a été choisie. Elle a été évoquée dans le dernier comité de pilotage du CUCS. Il faudrait en fait réfléchir à un projet de mixité sociale. C'est à dire que le quartier soit repensé en conservant une partie des bâtiments et en réaménageant d'autres. Le projet architectural va s'appuyer sur cette 3ème voie. Mais le cabinet « Aurès » avait donc proposé des pistes de réflexion essentiellement.

Mme Le Meur Gaël :
Rien n'était sorti de cette étude qui avait eu un coût.

Mme Le Thellec :
Non.

Mme Le Meur Gaël :
Est-ce que nous avons l'assurance que cette étude qui est à nouveau proposée pour un coût non négligeable aboutira à quelque chose ou pas.

Mme Le Thellec :
Oui, parce que c'est une étude pré-opérationnelle de restructuration, ce n'est pas une étude de réflexion sur les choix politiques par rapport au parc d'habitat 29. Il s'agit donc d'une étude pré-opérationnelle, c'est du concret. Il y aura des propositions de restructuration concrète avec des plans.

Mme Le Meur Gaël :
La 1ère étude qui a été faite par habitat 29 n'a rien donné de concret en fait.

Mme Le Thellec :
Si, parce qu'elle a permis de choisir une piste d'actions, qui est la piste de la mixité sociale. Ce qui n'est pas rien quand même.

Micro non branché....

M Besombes :
C'était votre étude, vous devriez savoir.

Mme Le Meur Gaël :
Ça n'était pas notre étude, M Besombes. C'était une étude menée dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale par un des partenaires qui s'appelle habitat 29. Ce n'était pas notre étude !

M Laporte :
Je voulais juste vous demander de prendre des précautions, on ne sait jamais si dans cette étude on diminue les logements sociaux à Kerandon, ce que vous paraissez peut-être envisager. On manque déjà de logements que l'on peut appeler des logements très sociaux, ça fait déjà plusieurs fois qu'on vous le dit. Il faudra absolument bâtir une opération de logements très sociaux, des logements type Kerandon ou type Lanriec.

Mme Le Thellec :
Nous allons être très vigilants effectivement, s'il y a des logements avec des mixités sociales, c'est à dire avec des niveaux de loyers supérieurs à ce qui existe aujourd'hui, pour que l'offre soit reproduite à l'identique, pas forcément sur le lieu même de Kerandon. Mais comme il est envisagé une étude globale au delà du quartier même de Kerandon, justement, habitat 29 est intéressé par l'acquisition de terrains qui jouxtent le quartier.
Ce sera une étude que nous devrons mener d'une manière très lisible pour la population, en sachant que la population va y être associée. La concertation et la participation des habitants démarreront à la fin de la mission de cette étude pré-opérationnelle.
Dès que l'étude pré-opérationnelle aura débouché sur un projet global de quartier et qu'elle sera validée par les instances de suivi et de coordination, à priori au second semestre 2011, la population y sera associée. C'est un chantier qui démarre. Il a mis du temps à démarrer, ça fait déjà un moment que nous en parlons. Vous étiez aussi confrontés à cette demande. Nous pouvons tous nous réjouir que ce chantier démarre pour aboutir sur du concret,

sur une réhabilitation qui soit à la hauteur d'un quartier qui prenne toute sa place dans la ville de Concarneau et qui pourquoi pas devienne un centre vivant et de mixité sociale

M le Maire :
Merci Mme Le Thellec.
Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci

CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 20 janvier 2010
Délibération n°06-2010

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
12 janvier 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage
du 25 janvier 2010 au
26 mars 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance :
Mme Catherine Billet

L'an deux mil 10, le mercredi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Nathalie Péron ayant donné pouvoir à Mme Michèle Depoid
M Philippe Le Coz ayant donné pouvoir à M François Nydell
Mme Laëtitia Le Port ayant donné pouvoir à M Yann Allot
M Marc Carduner ayant donné pouvoir à Mme Gaël Le Meur
M Gilbert Cariou ayant donné pouvoir à Mme Nicole Le Thellec

Absente excusée :
Mme Béatrice Donniou

Objet :
Finances :
Syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF)
modification des statuts – désignation des délégués

Monsieur Patrick Lahuec, conseiller municipal expose :

Par délibération du 12 octobre 2007, la ville a adhéré au SDEF pour répondre aux dispositions instituées par l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie électrique à savoir :

* effectuer le regroupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité ;
* inciter à un regroupement à la maille départementale des autorités concédantes afin de parvenir à une autorité concédante unique de la distribution publique d'électricité sur le territoire du Département du Finistère en l'occurrence le SDEF.

Par courrier du 21 décembre 2009, le SDEF nous demande de délibérer pour approuver les modifications statutaires suivantes validées par le SDEF le 17 décembre dernier :

- Nom du syndicat : il devient le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère. Ce changement de nom est le résultat des nouvelles compétences que le syndicat assure. Ces nouvelles compétences découlent de la réorganisation des services départementaux de l'Etat qui n'assurait plus les missions de maîtrise d'œuvre en direction des petites communes essentiellement rurales. L'adhésion à ces nouvelles compétences est facultative et la ville a d'ores et déjà indiqué qu'elle n'était pas intéressée pour y adhérer.

- Nombre de délégués attribués à chaque collectivité : dorénavant les statuts prévoient un délégué par tranche de 15 000 habitants soit pour Concarneau deux délégués et deux suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **32 voix POUR.**

- Approuve les statuts modifiés du SDEF ;
- et désigne :

  - M Patrick LAHUEC et M Xavier CALVARIN, délégués titulaires
  - Mme Michelle LEMONNIER et M Paul MORVAN, délégués suppléants

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

6	Finances : syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF), modification des statuts, désignation des délégués

M Lahuec :
(lecture du rapport)

M Lahuec indique à la fin de la lecture du rapport :

« En ce qui concerne les membres suppléants, Michèle Lemonnier et un membre de l'opposition que je demande à se faire connaître. »

Mme Ziegler :
Paul Morvan.

M Lahuec :
M le Maire et chers collègues, je vous propose donc en délégués titulaires :
- Xavier Calvarin,
- Patrick Lahuec

et en délégués suppléants :
- Michèle Lemonnier,
- Paul Morvan.

Je vous remercie.

M le Maire :
Merci M Lahuec. En somme, il s'agit d'approuver les statuts modifiés et ces status modifiés concernent plus particulièrement des missions d'assistance et dans un avenir proche, le SDEF entrera dans une démarche de réflexion et opérationnelle de missions numériques, haut débit etc....
En mars 2008 nous n'avions pas procédé à la désignation de délégués pour ce syndicat, nous allons donc rectifier cette erreur.

M Laporte :
Vous allez encore « m'engueuler » M le Maire, je vais faire une petite aparté. Je vois que François Besombes est arrivé, je vais lui dire, depuis qu'il connait la voiture électrique, j'espère qu'on ne verra plus que des voitures électriques dans les services municipaux.

M Colimard :
Juste pour mon éclairage ! C'est le cas de le dire. Et celui de beaucoup d'entre-nous j'imagine. Est-ce qu'on peut me préciser ce que recouvre cette phrase ? « L'adhésion à ces nouvelles compétences est facultative et la ville a d'ores et déjà indiqué qu'elle n'était pas intéressée pour y adhérer. » Ce n'est pas très solidaire cela.

M Lahuec :
Je peux répondre dans ce domaine-là sachant que la ville de Concarneau a un service technique bien structuré, compétent, autant dans le domaine électrique. Ces histoires de missions d'assistance, de conseil et de nouvelles compétences à la carte, nous sommes ouverts à des propositions. C'est un syndicat départemental dans des chantiers de grande envergure, comme enterrer des câbles aériens etc... nous avons besoin d'un syndicat comme cela mais ça passe par des compétences à la carte et dans les problèmes style éclairage public etc... nous avons des compétences dans les services techniques aujourd'hui.

M Calvarin :
C'est une affaire de sous, c'est tout. Il y a une partie des maîtrises d'œuvre qui peuvent être délégués aux syndicats, auxquels cas elles sont facturées ou alors on les garde en interne, en régie et on économise cette somme-là. Comme nous avons une certaine pratique, sur certains travaux, nous avons gardé cette partie-là.

M le Maire :
Nous allons procéder au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 20 janvier 2010
Délibération n°07-2010

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
12 janvier 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage
du 25 janvier 2010 au
26 mars 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance :
Mme Catherine Billet

L'an deux mil 10, le mercredi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Nathalie Péron ayant donné pouvoir à Mme Michèle Depoid
M Philippe Le Coz ayant donné pouvoir à M François Nydell
Mme Laëtitia Le Port ayant donné pouvoir à M Yann Allot
M Marc Carduner ayant donné pouvoir à Mme Gaël Le Meur
M Gilbert Cariou ayant donné pouvoir à Mme Nicole Le Thellec

Absente excusée :
Mme Béatrice Donniou

Objet :
Petite enfance :
Participation financière des familles aux spectacles jeune public,
lors des séances réservées aux professionnels de la petite enfance

Madame Catherine Billet, conseillère municipale déléguée expose :

Durant le mois de mars 2010, la Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère, l'association « Très tôt théâtre », les équipements culturels et les structures petite enfance organisent la 2ème édition des SEMAINES DE LA PETITE ENFANCE.

A cette occasion, des spectacles seront proposés aux tout-petits dans le sud du département, ainsi que des conférences, ateliers et expositions pour les parents et les professionnels de la petite enfance.

Cette manifestation vise l'ouverture artistique et culturelle des enfants de moins de 3 ans. Les organisateurs des « Semaines de la petite enfance » sont animés par cette volonté commune de créer des temps d'ouverture artistique pour les plus jeunes. Le spectacle vivant, par le rassemblement des enfants et des adultes en une même découverte d'émotions et de plaisir partagé, est un temps essentiel dans la vie familiale et sociale.

De par sa mission de soutien à la parentalité, la Caisse d'allocations familiales contribue activement aux actions d'éveil culturel, afin de renforcer le rôle des parents et de réaffirmer leur fonction de transmission de l'éducation. La mise en œuvre des « Semaines de la petite enfance » par la CAFdu Sud-Finistère s'inscrit directement dans cette politique où la dimension culturelle contribue activement à combattre l'isolement, à consolider le cercle familial et à sortir de l'exclusion sociale.

La ville de Concarneau partage les valeurs de ce partenaire institutionnel déterminant dans sa politique

petite enfance - famille qui vise à valoriser et conforter les parents dans leur fonction, à favoriser l'épanouissement de l'enfant et à garantir et développer la qualité d'accueil des jeunes enfants dans les structures petite enfance concarnoises.

La politique culturelle municipale a pour objectif de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et ceci, dès le plus jeune âge.

Cette manifestation proposera plus de 80 représentations théâtrales jouées par cinq compagnies. Ces pièces adaptées à un jeune public sont une occasion rare pour les enfants, mais également pour leurs accompagnateurs de vivre une expérience unique d'éveil des sens, de partage et de découverte autour d'un spectacle vivant.

Pour permettre au plus grand nombre d'assister à cet événement, l'ensemble des manifestations seront organisées sur onze sites du Sud-Finistère dont Concarneau et Trégunc.

Afin de garantir des spectacles de qualité, de favoriser l'éveil culturel des tout-petits et accompagner leur développement psychomoteur ainsi que la parentalité, la ville de Concarneau souhaite s'engager sur le principe de participation financière symbolique des familles, principe préconisé et partagé par l'ensemble des partenaires des semaines de la petite enfance.

Dans un souci de cohérence avec la MJC de TREGUNC qui propose depuis plusieurs années des spectacles pour les tout-petits et accueille de nombreuses familles concarnoises, il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de participation financière des familles à hauteur de 3 € par enfant et de gratuité de l'accompagnateur.

Ce tarif correspond symboliquement à l'invitation du parent par son enfant.

Le tableau ci-dessous récapitulant les différents publics et tarifs relatifs aux spectacles accueillant le public petite enfance :

La nouveauté réside dans la programmation culturelle adaptée aux tout-petits (moins de deux ans).

Récapitulatif des séances petite enfances,
dans la programmation Jeune public

Spectacle	Date et heure	Public	Tarif
Gong programmation JP	Vend,12 fév 9h30	Professionnels PE	3 euros par enfant adulte gratuit
	Vend,12 fév 19h	Tout public	4,50 euro/personne
	Jeudi 11 fév 9h30 et 11h vend 12 fév, 11h	Scolaires	gratuit
Ikare Semaines PE	Lundi 1er mars 10h et 16h	Professionnels PE	3 euros par enfant adulte gratuit
Hop-là, çà tourne! Semaines PE	Lundi 8 mars 10h et 16h	Professionnels PE	3 euros par enfant adulte gratuit
Sable programmation JP	Vend, 7 mai 9h30	Professionnels PE	3 euros par enfant adulte gratuit
	Vend, 7 mai 19h	Tout public	4,50 euro/personne

	Jeudi 6 mai 9h30 et 11h vend 7 mai, 11h	Scolaires	gratuit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **32 voix POUR.**

- Approuve le principe de participation financière des familles à hauteur de 3 € par enfant et de gratuité de l'accompagnateur.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

7	Petite enfance : Participation financière des familles aux spectacles jeune public, lors des séances réservées aux professionnels de la petite enfance

Mme Billet :
Mme Billet indique avant la lecture du rapport :
Le tableau récapitulatif joint au projet de délibération vous indique et met en évidence la programmation culturelle 2010 en direction des tout jeunes enfants. Je tiens d'ailleurs à remercier les services culturels et de la petite enfance ainsi que notre partenaire CAF « Très tôt théâtre » pour le concours ou le vif intérêt portés à cette démarche en développement.
La part de la ville dans les actions culturelles en direction des enfants non-scolarisés s'en trouve accrue et ce sont des spectacles vivants adaptés et de très grande qualité qui ont été sélectionnés.
Vous aurez pu le découvrir en lisant le dernier exemplaire du magazine « Sillage » et la communication ne s'arrêtera pas là.
En passant par les structures d'accueil, qu'elles soient familiales ou collectives, les familles de tous horizons et de tous milieux sociaux pourront être sensibilisées. Le travail des équipes professionnelles et des assistantes maternelles va permettre de préparer, d'expliquer, de donner envie aux parents d'accompagner leur enfant « au spectacle ». L'objectif ultime est d'impulser cette envie à toutes les familles concarnoises de s'offrir et d'offrir à son ou ses enfants un moment magique, de toucher du doigt le monde imaginaire et poétique des tout-petits.
Nous proposons un tarif de 3 € par enfant (accompagnateur gratuit), les recettes seront réinvesties dans un projet d'éveil culturel réfléchi par le réseau petite enfance de Concarneau.

Je vais vous donner maintenant lecture du projet de délibération.

(lecture du rapport)

Mme Le Meur Gaël :
Ce sujet a été évoqué hier en commission action sociale, et en guise d'argumentaire sur le choix du tarif, il a été évoqué la volonté de se baser sur ce qui se fait à la MJC de Trégunc. Nous sommes favorables à la participation de la ville de Concarneau dans ce programme de spectacles et on trouve cela très intéressant, mais à partir du moment où la ville porte ce type d'actions, ce n'est pas une MJC ni une association, nous aurions préféré plutôt qu'une participation financière fixe, que ce soit quelque chose qui tienne compte des ressources financières. Que ce soit plutôt un tarif en fonction du quotient familial. Ça existe pour la maison de la petite enfance et de nombreux services et activités proposées dans le cadre municipal. Cela aurait à notre avis favorisé le plus grand nombre de participants parce que malgré tout, ces 3 €, vous avez évoqué cette somme hier en disant qu'elle était dérisoire, à mon avis ce n'est pas le cas.
L'accès à la culture oui, pour le plus grand nombre. En appliquant, ce qui se fait sur la maison de la petite enfance et sur les centres de loisirs et autres, un tarif quotient familial aurait été sûrement plus adapté et aurait répondu aux besoins des populations dont les ressources financières ne sont pas élevées.

Mme Billet :
Je vais répondre. Je vous remercie pour votre question et votre remarque qui me donne justement l'occasion de revenir sur ces instants d'échanges que nous avons eu très récemment. Vous souhaitez me voir revenir sur un mot, excusez-moi, j'ai la parole, un mot donc que vous avez très bien retenu, un mot au milieu de centaines d'autres mots qui mis bout à bout donnaient un sens aux différentes phrases prononcées. Pas de cours de sémantique, un mot : « dérisoire ». « Dérisoire » s'emploie en général par rapport à quelque chose d'autre... Effectivement je ne l'ai pas précisé hier soir. Alors oui, dérisoire par rapport à une place de cinéma, un paquet de cigarettes, un magazine... Dérisoire, non effectivement pour certaines familles en difficulté qui comptent chaque euro du porte-monnaie et 3 €, c'est effectivement 3 baguettes, 3 boites de raviolis etc...
Alors oui, évidemment peut-être les familles les plus démunies hésiteront, je le reconnais et je le pense... Elles hésiteront moins cependant lorsqu'elles auront pu échanger avec les professionnels, être rassurés, décrypter le sens et en prendre la mesure. Elles choisiront plus aisément lorsqu'elles sauront combien ce temps d'un spectacle qui peut sembler court, apportera des sensations partagées et combien le jeune enfant en sera comblé et émerveillé.
Je vous rassure aussi, les familles de quintuplés sont plutôt rares sur Concarneau, nous pouvons aussi considérer que ce spectacle ou ces séances ne concerneront l'enfant qu'une fois à deux fois maximum par année.

Et puis, la municipalité par son service d'action sociale réfléchit sur la proposition d'une aide tout ou partie pour cette participation.
D'ailleurs, notre échange d'hier a longuement porté sur la forme et le fond que pouvait prendre cette aide particulière par rapport à une activité pour l'enfant.
Nous saurons pouvoir compter sur les professionnels qui accueillent au quotidien les familles, la communication délicate et confidentielle de cette aide possible.
En dernier point, je reprendrai les mots de la conseillère technique de la CAF que nous rencontrons régulièrement.

« Par ailleurs, ces temps extraordinaires partagés dans un même espace au même moment hors de la maison ou du lieu de vie quotidien, crèche ou autre, par les parents, adultes et les enfants représentent des temps très importants dans la vie familiale et sociale. Pour ces motifs et parce que nous pensons que ces spectacles participent à l'éducation globale des tout-petits à leur grandissement, nous sommes favorables au principe d'une participation financière des familles. Les structures d'accueil collectifs peuvent aussi avoir un rôle à jouer auprès des parents pour expliquer, voire convaincre, de l'intérêt de cette programmation pour les tout-petits, et en conséquence du coût à accepter par les familles. Enfin, c'est une reconnaissance de la qualité des spectacles et des artistes. La création d'un spectacle pour les tout-petits exige beaucoup de temps, une connaissance extrêmement pointue de cet âge. Jouer un spectacle pour et en présence des tout-petits demande une adaptation et une attention très particulière des artistes. Le tout-petit est un spectateur exigeant ».

Mme Le Meur Gaël :
Il aurait été intéressant que vous nous disiez ça hier.

Mme Billet :
Je le dis aujourd'hui et en présence d'un certain public et des concarnois qui j'espère m'auront entendue. Merci.

Mme Le Meur Gaël :
Vous parliez du travail des commissions tout à l'heure, il aurait été intéressant que toutes ces précisions soient apportées hier.

Mme Le Thellec :
Mme Le Meur, je pense que toutes ces précisions vous ont été apportées ce soir parce que vous avez dit un mot, dérisoire, et ce sont aussi les échanges polémiques que nous avons pu avoir qui ont fait qu'il a fallut apporter un complément d'informations. Les commissions sont animées correctement, il n'y a pas de problème de ce côté-là. Je peux le témoigner et Cathy Billet a répondu à la hauteur des niveaux des spectacles qui seront proposés. Je la remercie.

M le Maire :
Nous allons procéder au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci

Ce dernier point clôture notre conseil municipal.
C'est vous qui voulez le mot de la fin Mme Ziegler ?

Mme Ziegler :
Oui, il manque une question à l'ordre du jour, le vote des subventions aux associations que vous nous aviez promis pour fin janvier.

M le Maire :
Ce vote de l'attribution des subventions aura lieu au prochain conseil municipal, le 11 février prochain, c'est à dire dans 3 semaines. Nous n'avons pas voulu précipiter, nous avions la possibilité de présenter ce sujet ce soir mais nous avons attendu que les commissions se réunissent sereinement et puissent intervenir sur l'ajustement de ces subventions. Dans 3 semaines en février, nous aurons cette question.
Merci à tous et bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h40.